

 PÔLE FORMATION Provence-Alpes-Côte d'Azur  	FICHE MODULE	Référence : DO107 – Fiche module – V02	
		Edition 03 – du 20/04/17	
	MODULE PART 66 Module 10 : Législation Aéronautique	Page 1 sur 2	Référence

Objectif(s) Pédagogique(s) (être capable de)	Préparer le stagiaire à l'examen du Module 10 Catégorie B1/B2 de la PART 66 à travers un cours ciblé de révisions et d'approfondissements des connaissances.
Pré-requis (& niveau si nécessaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire d'un titre ou diplôme Aéronautique « reconnu », - Justifier d'expérience dans l'industrie aéronautique Civile et/ou Militaire. → Parcours personnalisé défini après Etude et Validation du Dossier de Candidature Part 147 .
Points clés du module	<p><u>Théorie</u></p> <p>Le programme de ce module reprend les principaux éléments du référentiel de la PART 66 décrits dans la réglementation Européenne CE 1321/2014. Il cible les éléments essentiels relatifs à la connaissance des sujets / matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre Règlementaire, Organismes de Maintenance agréés, Opérations Aériennes, - Personnels de certification - Maintenance, Maintien de la Navigabilité, Certifications des aéronefs, spécifications Nationales applicables <hr/> <p><u>Pratique</u></p> <p style="text-align: center;">SANS OBJET</p> <hr/> <p><u>Méthode pédagogique</u></p> <p>Cours présentiel – Face à face pédagogique. Exercices d'application pour contrôler progression des stagiaires avant examen.</p> <p><u>Ressources</u></p> <p>Basées sur livrets de cours homologués par l'Aviation Civile (informatique, papier, internet), Bibliothèque technique CFAI.</p> <p><u>Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation</u></p> <p>– En fin de Module sous support informatique et rédaction sur copies papier</p> <p>Examen conforme au Règlement CE 1321/2014 de l'EASA (PART 147)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire à Choix Multiple : 40 Questions – 50 Minutes, - Questions à développement : 1 Question – 20 minutes. <p><u>Formalisation à l'issue de la formation (diplôme, certificat, attestation...)</u></p> <p>Attestation PART 147 délivrée au stagiaire si résultat QCM $\geq 75\%$ et résultat à la QD $\geq 75\%$.</p>
Durée du module	Nombres minimum & maximum de stagiaires
5 jours (35 heures)	Effectif groupe : 4 (minimum) à 12 stagiaires

 PÔLE FORMATION Provence-Alpes-Côte d'Azur LA FABRIQUE DE L'AVENIR 	FICHE MODULE		Référence : DO107 – Fiche module – V02	
			Edition 03 – du 20/04/17	
	MODULE PART 66 Module 10 : Législation Aéronautique		Page 2 sur 2	
			Référence	MAE-1023